

Le 8 septembre 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 8 septembre 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-149

### **RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce mardi 8 septembre 2020 à la Salle municipale de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Clermont Pelletier, Marlène Bourgault, Sébastien Thibault, Simon Pelletier et Luc Paris. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile doit apporter quelques ajustements et modifications afin de rendre l'espace de la salle municipale sécuritaire pour tous en temps de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera enregistrée et diffusée dans les jours suivant la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités à soumettre leur question pour la période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu'elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

Rés. 2020-150

### **ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-151

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 août 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2020-152

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 18 AOÛT 2020**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'ajournement du 18 août 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale.

Rés. 2020-153

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une demande a été soumise aux élus municipaux concernant l'ajout de dos d'âne dans la rue St-Pierre et concernant la limite de vitesse de cette même rue.

Rés. 2020-154

### **ARRÉRAGE DE TAXES**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le conseil dépose le nom des propriétaires, les adresses et le montant des arrérages qui datent d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour défaut de non-paiement de taxes :

Jean-Pierre Simard, 33, chemin de la Plage-du-Relais : 76.09\$

Jean-Pierre Simard, 37, chemin de la Plage-du-Relais : 713.17\$

Jean-Pierre Simard, 39, chemin de la Plage-du-Relais : 29.90\$

Il est aussi mentionné que si ces montants ne sont pas réglés d'ici le prochain conseil municipal, soit le 5 octobre 2020, les dossiers seront déposés à cette séance afin que les procédures de vente pour taxes soient enclenchées. Une lettre sera acheminée pour chacune des adresses mentionnées ci-haut d'ici le vendredi 11 septembre prochain.

Rés. 2020-155

### **ÉTABLISSEMENT DU TAUX HORAIRE MACHINERIE / RESSOURCES HUMAINES EN CAS DE FACTURATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit à certaines occasions facturer des travaux effectués en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectuera ces travaux seulement en cas de bris nécessitant une intervention d'urgence, en cas d'ajout de services impliquant des travaux dans les rues / routes municipales et bâtiments sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'engage pas à offrir ces travaux comme un fournisseur de ces services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une recherche sur le prix facturé sur le marché pour la machinerie;

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu de se baser sur ces montants afin d'effectuer la facturation pour des services rendus :

Pelle mécanique : 125\$ / h

Camion : 100\$ / h

Fardier : 40\$ / h

Ressources humaines : Se baser sur le taux horaire, incluant les bénéfices marginaux, pour le poste de journalier à temps plein aux travaux publics pour l'année où la facturation est faite.

Rés. 2020-156

### **PRÉCISION – EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu de préciser et d'accepter :

QUE Madame Marie-Claude Chouinard débutera l'emploi plus tôt que prévu à la résolution #2020-135, soit à raison d'un minimum d'une journée par semaine pour les semaines du 14, du 21 et du 28 septembre 2020;

QUE Madame Marie-Claude Chouinard comblera le poste de Directrice générale secrétaire-trésorière par intérim à compter de la semaine du 5 octobre 2020 et ce, à raison d'un minimum de 3 jours / semaine, au maximum 4 jours / semaine.

Le tout sera convenu sur le contrat de travail entre Mme Chouinard et la Ville de Saint-Pamphile.

Rés. 2020-157

**PROJET D'ARCHIVES POUR LE SUD DE LA MRC DE L'ISLET**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Sud de la MRC de L'Islet ont signé une entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial exprimant leur volonté d'accroître leur partenariat entre elles ;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action 2020-2023 de ladite entente, il est prévu de procéder à l'analyse concernant les archives ;

CONSIDÉRANT QU'un projet regroupant toutes les municipalités a été conçu en répondant aux besoins spécifiques en archivage de chacune d'elles ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a lancé un appel de projet au volet 4 du Fonds Régions et ruralité qui vise à soutenir financièrement la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet total est de 62 000\$ dont la moitié pourrait être défrayée par le Fonds Régions ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu :

1. De coordonner le projet de gestion conjointe des archives ;
2. D'autoriser la directrice générale, Madame Alexandra Dupont, à déposer un projet au Fonds Régions ruralité – Volet de coopération intermunicipale pour le projet de gestion conjointe des archives ;
3. De contribuer pour une somme maximale de 10 000\$ au projet.

Rés. 2020-158

**PROJET D'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LE SUD DE LA MRC DE L'ISLET**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet ont signé une entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial exprimant leur volonté d'accroître leur partenariat entre elles ;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action 2020-2023 de ladite entente, il est prévu de mettre en œuvre un plan de développement territorial pour les sept municipalités du sud de la MRC de L'Islet ;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre en œuvre le plan, il est souhaité de procéder à l'embauche d'un(e) agent(e) de développement territorial ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu :

1. D'autoriser la MRC de L'Islet à déposer un projet au nom de la municipalité au Fond Régions ruralité – volet coopération intermunicipale pour l'embauche d'un(e) agent(e) de développement territorial pour le regroupement des municipalités du sud de la MRC de L'Islet ;
2. De contribuer pour la somme maximale de 21 151\$ par année pendant 3 ans.

Rés. 2020-159

**MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE POUR LE SUD DE LA MRC DE L'ISLET**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet ont signé une entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial exprimant leur volonté d'accroître leur partenariat entre elles;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action 2020-2023 de ladite entente, il est prévu de procéder à l'analyse concernant la collaboration et la mise en commun au chapitre de la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu :

1. De former pour les sept municipalités du sud de la MRC de L'Islet un comité de travail ad hoc;
2. Que le mandat de ce comité soit :
  - a. De réaliser un état de situation concernant l'existence et l'état de plans d'urgence dans chacune des municipalités;
  - b. De réaliser un inventaire des risques de sinistres dans L'Islet-Sud;
  - c. De réaliser un inventaire des équipements et des ressources humaines en sécurité civile disponibles dans chacune des municipalités du G7;
  - d. D'évaluer la possibilité de mettre en commun les équipements et les ressources de toutes les municipalités du Sud;
  - e. D'évaluer et doter les municipalités du G7 d'acquérir conjointement les équipements et les ressources manquants;
  - f. Le cas échéant, de recommander la mise en place d'un comité régional de sécurité civile en y indiquant ses mandats et sa composition;
3. Que le comité soit formé d'au moins une personne par municipalité et que le comité comprenne au moins un maire, un(e) conseiller(ère), un(e) directeur(trice) général(e), et un chef incendie;
4. Que la municipalité de Saint-Pamphile désigne le maire, M. Mario Leblanc, le responsable du plan de la sécurité civile pour la municipalité de Saint-Pamphile, M. Francis Vaillancourt, ainsi que le directeur incendie, M. Alain Leclerc, pouvant faire partie du comité ad hoc;
5. De réserver la somme maximale de 1 000\$ pour la réalisation de ce projet;
6. De confier le mandat de coordination du projet à la municipalité de Tourville.

Rés. 2020-160

#### **RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Mario Leblanc	Revêtement extérieur partie
Monica Beaudoin	Solarium
SODISPA	Sorties de secours, div. Int.
Yannick Pelletier	Salle de bain, patio
Réal Robichaud	Toiture maison cabanon
Pierre Dupuis	Cuisine, salon, salle de bain
Club âge d'or	Cuisine salle municipale
Marco Jalbert	Toiture maison
Pauline Bissonnette	Toiture garage
Yoland Bélanger	Plancher remise
Réjean Bélanger	Toiture

Rés. 2020-161

#### **AUTORISATION D'ÉMISSION DES PERMIS DE RÉNOVATION**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'autoriser la directrice générale et l'adjointe administrative à émettre des permis de rénovation en cas d'absence du responsable de l'urbanisme.

Rés. 2020-162

#### **DÉROGATION MINEURE**

Pour donner suite à un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme pour une dérogation mineure à être accordée sur la propriété du 1030, route Elgin Sud, lot 5 867 064 et à un avis public publié dans le journal l'Oie Blanche le 19 août 2020 invitant tout intéressé à se faire entendre à la présente réunion;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été émis sur cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure suivante :

*Pour la propriété sise au 1030, Elgin Sud, lot 5 867 064, de régulariser l'occupation d'une portion du bâtiment principal (usine de sciage) dont la marge de recul avant est de 5.46 mètres au lieu de 10 mètres.*

Rés. 2020-163

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'août 2020 au montant de 220 814.72\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2020-164

**LETTRÉ D'APPUI ET DE FINANCEMENT – CENTRE CULTUREL GODEND'ART**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'accepter de faire parvenir une lettre d'appui concernant le projet culturel qui consiste à marquer le paysage urbain et/ou rural par la réalisation d'œuvres d'art public. Concernant le financement, la municipalité demandera plus de détails sur les coûts du projet afin d'en faire l'analyse pour le budget de l'année 2021.

Rés. 2020-165

**DEMANDE D'APPUI – CLUB SPORTIF APPALACHES**

CONSIDÉRANT QUE le Club sportif Appalaches est un organisme sans but lucratif présent et très actif sur le territoire de la municipalité de St-Aubert et dans la région de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU'il d'agit d'une organisation qui bénéficie du soutien d'un nombre important de bénévoles pour assurer son fonctionnement,

CONSIDÉRANT QUE sa mission première est d'offrir des services et activités au cours de la période hivernale (sentiers de ski de fond, raquette, fatbyke, boutique et location de salles) pour ses membres et usagers qui proviennent en grand nombres des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE ce club sportif est reconnu pour être un centre de ski de fond (plus de 50 kilomètres de sentiers entretenus et balisés avec des refuges) voué au développement de diverses activités sportives qui s'adressent en particulier aux jeunes dans le but de les initier au plaisir du sport, à l'esprit d'équipe, et la découverte de défis personnels;

CONSIDÉRANT QUE sa clientèle provient en grande partie de groupes scolaires (primaire et secondaire) pour profiter de son école de ski de fond, de sa formation en entraînement physique et technique de même que pour son organisation de voyages de familiarisation à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a misé sur l'entraide pour se développer en s'associant de près avec les intervenants touristiques de la MRC de L'Islet de manière à créer des forfaits d'activités et d'hébergement de qualité à coût raisonnable dans le but de faire connaître aux visiteurs nos attraits régionaux et notre capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE sa façon de faire au fil des ans lui a permis d'obtenir le respect des intervenants socioéconomiques de la région et une crédibilité enviable chez les acteurs touristiques et municipaux;

CONSIDÉRANT QUE son financement provient principalement de commandites d'entreprises du milieu, du soutien d'aides gouvernementales et d'organismes privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile apporte son soutien aux démarches qui seront entreprises par le Club Sportif Appalaches afin qu'il puisse bénéficier d'une attention particulière des autorités gouvernementales et d'organismes privés pour assurer son financement.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Aubert ainsi qu'à l'organisme Club Sportif Appalaches.

Rés. 2020-166

**DEMANDE CLUB DE GOLF**

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité refuse la demande du Club de golf de faire l'emprunt de la scie servant à couper l'asphalte pour quelques travaux sur leur stationnement au 321, rang des Pelletier.

Rés. 2020-167

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au jeudi 10 septembre 2020 à 19 h. Il est 21 h 58.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale